



L'Huile d'Argan, un trésor à préserver

Fatou Keita, fondatrice
de la marque de cosmétiques
bio Clairjoie

BIO EXPRESS

Médecin et cosmétologue,
diplômée d'HEC.

L'huile d'argan (ou d'argane) est extraite des amandons d'arganier (*Argania Spinosa*) et est utilisée de façon ancestrale comme huile alimentaire (après torréfaction des amandons) ou à visée cosmétique voire médicinale (huile plus claire et moins odorante). Cette utilisation cosmétique de l'huile d'argan est aujourd'hui très en vogue en Occident. De nombreuses sociétés, y compris les grands groupes cosmétiques revendiquent l'utilisation de l'huile d'argan dans leurs produits. Ainsi, ce produit agricole, traditionnellement obtenu par le travail des femmes de l'arganeraie est devenu un bien précieux de renommée internationale.

La production de l'argan cristallise désormais des enjeux économiques et écologiques tout à fait emblématiques. Comment les femmes de l'Atlas vont-elles pouvoir continuer à vivre du produit de leur travail ? Quelles peuvent être les bases d'échanges commerciaux réellement durables ?

Presque exclusivement cultivé dans le Sud-Ouest marocain, l'arganier joue un rôle fondamental dans son biotope à tel point que l'Unesco a accordé en 1998 le statut de réserve de biosphère à une zone d'arganeraie d'environ 2,5 millions d'hectares. Il faut souligner ici que l'espèce contribue à la lutte contre la désertification en protégeant les sols de l'érosion hydrique et éolienne. Mais son exploitation pour en obtenir l'huile – si convoitée en cosmétologie – atteint aujourd'hui un seuil critique en termes de biodiversité : l'arganeraie marocaine a commencé à voir sa superficie et sa densité diminuer. Comme le souligne l'agronome Rachida Nouaim, l'arganier, « facteur de maintien des traditions qui nourrit, éclaire et guérit » détient un « rôle socio-économique qui ne peut se maintenir qu'au prix d'une optimisation des systèmes de production » (R. Nouaim, *L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités : Une civilisation née d'un arbre*, L'Harmattan, 2005).

L'intérêt que l'argan suscite chez les entrepreneurs occidentaux n'est pas récent (les savonneries de Marseille l'intègrent à leurs formules au début du XX^e siècle). Riche en vitamine E, en acides gras essentiels et stérols, en plus d'une part insaponifiable non négligeable, l'huile d'argan possède des propriétés physico-chi-

miques exceptionnelles. Ses vertus antioxydantes et hydratantes, sont inégalées en cosmétologie.

Sa renommée a véritablement explosé depuis une quinzaine d'années alors que la filière cosmétique a cherché à diversifier ses matières premières et à afficher une démarche éthique en proposant un produit synonyme d'authenticité. L'essor de la demande a fait grimper les prix en flèche alors que la récolte de la noix d'argan ne peut être entièrement mécanisable. Les coopératives agricoles qui font travailler les femmes tentent ainsi, pour une grande partie d'entre elles, de maintenir la tradition en privilégiant le travail à la main : ramassage, concassage et pression. Mais face à l'accroissement de la demande dans la filière cosmétique, « des sites de transformation industrielle détenus par des opérateurs marocains ou européens se sont développés, avec pour effet une guerre des prix qui pèse lourdement sur les revenus des coopératives. Le prix de l'huile d'argan a été multiplié par 6 en 10 ans sans que les femmes travaillant en amont de la filière n'en retirent un bénéfice supplémentaire. » (compte-rendu de la table ronde organisée par Rencontres Solidaires Nord Sud (RSNS) et Pierre Johnson - Soleco dans le cadre de la 2^e Conférence sur la Responsabilité sociale des entreprises - 29 avril 2012 à Agadir).

Regroupant leurs moyens, les coopératives de producteurs se sont associées. En 2010, une demande de reconnaissance d'Indication Géographique Protégée (IGP) a été déposée auprès de la Commission européenne pour l'huile d'argan et ses dérivés afin de lutter contre l'usurpation du nom et la contrefaçon, alors que d'autres pays tentent d'importer la culture de l'arganier. Cette certification d'origine et de qualité devient une condition de survie de cette filière qui fait vivre près de deux millions de personnes. L'autre condition incontournable de survie de la filière étant la gestion durable de l'exploitation de l'arganeraie. L'exploitation de l'huile d'argan nous prouve une nouvelle fois qu'écologie et bon sens économique tracent la même voie. La question que chaque acteur de la filière a désormais la responsabilité de se poser est la suivante : « d'où vient ce produit et quel est le prix juste ? » Il s'agit en l'occurrence d'une question essentielle en matière de biodiversité et d'éthique et – plus prosaïquement – si l'on veut continuer à pouvoir tirer profit des bienfaits de l'huile d'argan.